LE SITE AIDE-SOCIALE.ECO

Categories: Administration, Crédit, leasing, Placement, épargne



Il est placé sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 03/11/2026. Il propose de rechercher les aides sur les énergies renouvelables non touchées, de diminuer les taux des crédits. Il est de création récente. Il a été créé le 26/04/2026. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/aide-sociale.eco

Nous déconseillons tout contact avec ce site au vu d'une alerte de l'ANAH que nous publions ci-dessous :

Le site anah.eco usurpe l'identité de l'Anah. Sous le prétexte de récupérer, pour le compte des usagers, des aides qui n'auraient pas été versées ou de renégocier des crédits déjà contractés, des fraudeurs cherchent à obtenir leurs données fiscales et bancaires. L'Anah a d'ores et déjà saisi les autorités compétentes afin de faire fermer ce site et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour engager des poursuites judiciaires. Si vous avez été en contact avec ce site ou lui avez transmis des informations : • ne communiquez aucune donnée supplémentaire et signalez le site à : signal.conso.gouv.fr • conservez les échanges, documents et captures d'écran ; • si vous avez transmis des coordonnées bancaires et/ou fiscales, signalez à votre banque et au service de la relation usager de l'Anah au numéro suivant : 0 808 800 700.

En réponse à ce communiqué sur linkedin, un internaute a jouté un commentaire :

Il y a également un clone "aide-sociale.eco" tout aussi réaliste. Les documents produits sont d'une grande qualité. Les "conseillères" sont très persuasives sans être rentre dedans et se montrent particulièrement rassurantes. Pas de site douteu ou d'accent exotique qui pourrait révéler la supercherie. Très fort !

Anah Merci pour cette alerte indispensable. Le faux site est inquiétant, mais les témoignages le sont davantage : documents crédibles, interlocutrices rassurantes, discours maîtrisé… Nous sommes loin du courriel truffé de fautes envoyé par un prince pressé de partager son héritage. Un nom de domaine, un numéro affiché et même une voix familière ne suffisent malheureusement plus à garantir l'identité d'un interlocuteur. Au-delà de la fermeture des clones, il serait utile que les organismes publics puissent prouver leur identité pendant un appel. Un code sonore à usage unique, généré depuis un support matériel détenu par l'agent habilité, permettrait à l'usager de vérifier instantanément qu'il échange avec le véritable organisme, sans se fier au numéro ni à la voix.

Les messages sont très clairs.

Nous déconseillons tout contact.